

ASSURANCE RESPONSABILITÉ

SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT INC.
2, Place Félix-Martin
Montréal (Québec)
H2Z 1Z3

NOTE DE COUVERTURE
(CE DOCUMENT NEEST PAS UNE POLICE D'ASSURANCE)

ASSUREUR :	Voir liste
ASSURÉ : <small>(PRENEUR SI AUTRE QUE L'ASSURÉ)</small>	MRC DES ILES DE LA MADELEINE a/s Fernand H. Cyr Assces Inc.
ADRESSE :	C.P. 90, Etang-du-Nord, Iles-de-la-Madeleine G0B 1E0
Conformément à vos instructions, nous avons placé pour votre compte le risque suivant :	Selon annexe

OBJET DE L'ASSURANCE

ASSURANCES SUR LES BIENS -- TOUS RISQUES

Selon l'annexe

SITUATION :	Selon annexe	MONTANT :	Selon annexe
PORTÉE DE LA GARANTIE :	Voir annexe	selon formule généralement utilisée	
PRISE D'EFFET :	26 septembre 1994	ÉCHÉANCE :	26 septembre 1995
PRIME PROVISIONNELLE :	23 400\$ (plus taxe)	FRANCHISE :	voir annexe

BÉNÉFICIAIRE

NOM :	ADRESSE :
-------	-----------

Avis important : Veuillez nous indiquer toute correction à apposer au présent document.
 En cas de résiliation, la prime acquise deviendra due et exigible.
 Cette note de couverture est assujettie aux conditions de la police d'assurance qui sera émise.
 Ce document est nul et sans effet à moins d'être contresigné par un représentant autorisé de l'assureur.

DATE : 28 septembre 1994

Par : 
 (représentant autorisé)

ASSURANCE SUR LES BIENS

Protections

Tous risques, excluant:
tremblement de terre, inondation et refoulement d'égout

Emplacement

Route 199, Lot 294-4, Hâvre-aux-Maisons, Iles-de-la-Madeleine
Occupé comme centre intégré de traitement des déchets (tri, compostage et incinération)

Limite d'assurance

• bâtiment	5 850 000 \$
• équipement	inclus
• frais supplémentaires	50 000 \$
• perte d'exploitation	non couvert
• équipement informatique	non couvert
• équipement d'entrepreneur	à confirmer
total:	5 900 000 \$
+ protections additionnelles	

Franchise

• toute réclamation	10 000 \$
---------------------	-----------

ASSURANCE SUR LES BIENS

Convertisseurs additionnelles

• biens nouvellement acquis (60 jours)	100 000 \$
• enlèvement des débris	inclus
• honoraires professionnels	10 000 \$
• avenant d'indexation à l'inflation	inclus
• clause de coassurance à montant déclaré - bâtiment/contenu (sauf marchandises)	inclus
• avis d'annulation 30 jours	
• permission de laisser vacant 30 jours	
• documents de valeurs	10 000 \$
• enseignes extérieures	inclus
• avenant de coût de remplacement	inclus
• biens en transport	non couvert
• glaces extérieures et Vitrolite ainsi qu'inscriptions et décorations qu'ils comportent	inclus

Prime: 23 400 \$

ASSUREURS - ASSURANCE SUR LES BIENS

ZURICH DU CANADA, Compagnie d'Indemnité	45%
CANADIAN SURETY, Compagnie d'Assurance	25%
LA ROYALE, Compagnie d'Assurance	20%
BORÉAL, Compagnie d'Assurance	10%

RB/ph

NOTE DE COUVERTURE
(CE DOCUMENT N'EST PAS UNE POLICE D'ASSURANCE)

ASSUREUR :	IAN ELLIOTT LTÉE, AU NOM DES ASSUREURS		
ASSURÉ :	MRC DES ILES-DE-LA-MADELEINE a/s Fernand H. Cyr Assurances Inc.		
(PRENEUR SI AUTRE QUE L'ASSURÉ)			
ADRESSE :	C.P. 90, Étang-du-Nord, Iles-de-la-Madeleine (Québec) G0B 1E0		
Conformément à vos instructions, nous avons placé pour votre compte le risque suivant :		Selon annexe	

OBJET DE L'ASSURANCE

Assurance Responsabilité Civile

Selon annexe

SITUATION :	Selon annexe	MONTANT :	Selon annexe
PORTÉE DE LA GARANTIE :	Selon annexe	selon formule généralement utilisée	
PRISE D'EFFET :	26 septembre 1994	ÉCHÉANCE :	26 septembre 1995
PRIME PROVISIONNELLE :	4 000 \$ (plus taxe)	FRANCHISE :	2 500 \$

BÉNÉFICIAIRE

NOM :	ADRESSE :
-------	-----------

Avis important : Veuillez nous indiquer toute correction à apporter au présent document.
En cas de résiliation, la prime acquise deviendra due et exigible.
Cette note de couverture est assujettie aux conditions de la police d'assurance qui sera émise.
Ce document est nul et sans effet à moins d'être contresigné par un représentant autorisé de l'assureur.

DATE : 28 septembre 1994 /da

Par : 
(représentant autorisé)

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Garanties accordées:

Responsabilité civile de l'Assuré en tant que propriétaire et opérateur d'un centre intégré de traitement des déchets (tri, compostage et incinération) et situé à Hâvre-aux-Maisons, Iles-de-la-Madeleine.

- produits et opérations complétées
- responsabilité contingente des entrepreneurs
- responsabilité contractuelle écrite (préavis 30 jours)
- responsabilité pour préjudice personnel
- responsabilité patronale contingente
- dommages matériels, formule étendue
- sur base de réclamation présentée
- dommages matériels sur base d'événement
- employés comme assurés additionnels
- frais médicaux volontaires:
2 500\$ par personne / 25 000\$ par événement
- responsabilité réciproque
- préavis de 30 jours en cas d'annulation

Limite d'assurance

- | | |
|-----------------|--------------|
| - par événement | 1 000 000 \$ |
| - par année | 1 000 000 \$ |

Franchise

- | | |
|----------------------|----------|
| - dommages matériels | 2 500 \$ |
|----------------------|----------|

Prime: 4 000 \$